

Image not found or type unknown



Donation droit au prêt PEL

Par **SktPeter**, le **03/08/2016** à **20:30**

Bonjour,

Il y a 20 ans, des parents ont donné leur droit au prêt de leur PEL à l'un de leurs enfants. Ce droit au prêt doit-il être déclaré dans la succession des parents maintenant décédés ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.